

REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Compte rendu de l'assemblée générale du 18 mars 2017 à 9H30, salle des fêtes place Gallé à Apremont.

Associations présentes : Sauvegarde de l'environnement et du patrimoine de Chamant, Dialogue et Citoyenneté, Association de défense de l'environnement de Vineuil St Firmin, Les amis du Bochet, DECVP, SAFHEC, APBEM, SSAPP, ADREPPE, Association Crépy en Valois et qualité de vie, ASHVT, Le Hérisson d'Halatte, ASEC Carlepont, Vern'œil et conseil Départemental, Chantilly Sauvegarde et Avenir, PPDE, APEPP, La Sylve, Valois Environnement, Les CRIS De Dieudonne, ASLC, APPEVA, PSAS, PRM, APEA.

Associations représentées : Tracy Environnement, ADERA, ADEPS, Vivre à St Vaast de Longmont, Pas de Centrale en Basse Automne, Ferowel.

Ladislav Foltan souhaite la bienvenue aux associations et excuse le maire d'Apremont pris par d'autres rendez-vous.

Didier Malé le remercie ainsi que les associations présentes à l'assemblée générale. L'ordre du jour est abordé.

1) Rapport moral du président.

Je souhaite profiter de cette assemblée générale pour vous redire tout le plaisir que j'ai à animer cette belle association. Le ROSO n'existerait pas sans vous et sans la mobilisation et le travail de terrain de ses adhérents.

Comme une voiture, le moteur tourne rond : je veux parler du conseil d'administration.

Au sein du conseil, sans trahir de secret, je peux dire qu'il règne une très bonne entente. Comme dans toute équipe, certains de ces membres ont plus de responsabilité et de travail de représentation dans diverses commissions.

Les membres du bureau, je citerai le secrétaire et la trésorière accomplissent chacun un très gros travail.

Les dossiers sont complexes et l'analyse est fastidieuse. Il faut lire bien souvent des centaines de pages avant le passage en commission : CDNPS, Coderst, CDAC.... La position du ROSO est écoutée et il est toujours délicat de l'explicitier dans le sens du bien commun (exemple éolien).

Aussi comme je le répète souvent, il convient d'être indulgent vis-à-vis du travail bénévole accompli par tous. Pour ma part, j'ai une totale confiance dans l'équipe.

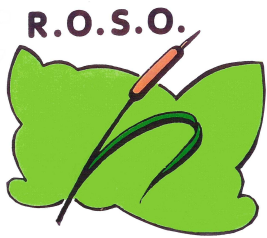
Les faits marquants 2016 :

Pour l'année 2016, les actions ont été très nombreuses mais je vous propose de retenir :

L'anniversaire des 40 ans du ROSO :

Je pense que cet événement a été apprécié de tous nos membres et des invités. L'organisation a été sans faille, quasi militaire ! La visite de notre secrétaire d'Etat Barbara Pompili et de Didier Martin, préfet de l'Oise resteront dans les mémoires. Un bon moment d'échanges entre tous et qui sera renouvelé sur une forme en cours de définition.

La poursuite du jeu de la concertation du ROSO :



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Ce projet se poursuit et fait l'objet d'une demande de financement, sur action, auprès la DREAL des Hauts de France pour 2017.

L'aménagement du territoire :

Au travers de nos actions lors de l'élaboration des SCOT et PLU, nous défendons les intérêts de nos adhérents mais nous constatons que la concertation avec les élus locaux reste un sujet extrêmement difficile. Nos actions juridiques auprès des tribunaux administratifs ont été couronnées de succès pour certains dossiers : Perroy les Gombries, Monchy Humieres, Vineuil St Firmin....

Les actions juridiques sont nombreuses et nécessiteront encore un énorme travail. Je tiens à remercier le cabinet Frison et associés pour sa collaboration très efficace et très raisonnable d'un point de vue financier.

L'énorme dossier du domaine de l'eau :

Ce dossier est tentaculaire : Sage, Commission eau, Canal Seine Nord, TRI, captages, pollution...

Claude et Jean-Philippe sont à la manœuvre depuis des années. Les avancées sont difficiles mais ne lâchons rien.

Les corridors écologiques, forêts, biodiversité :

Là encore, le travail ne faiblit pas et les dossiers sont nombreux et les combats sont rudes : coupure des corridors, exploitation de la forêt, Zone Natura 2000...

La nouvelle organisation et gouvernance de la région :

Ce grand changement a des conséquences et des impacts pour nous : loin des yeux, loin du cœur...

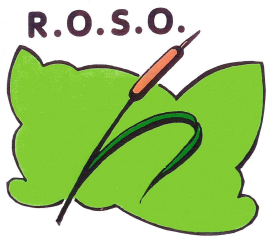
La gouvernance a commencé par tordre le coup aux associations de défense de l'environnement avec des conséquences pour nos amis de Picardie Nature par exemple. Je le regrette.

Les actions 2017 :

Ne pouvant faire une liste exhaustive, je citerai les dossiers suivants :

- La nouvelle Charte du PNR
- Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).
- Les dossiers éoliens
- Le canal Seine Nord
- L'aboutissement de procédures juridiques : Payelle, Puiseux le Hautberger, Sacy le Grand, Mesnil en Thelle....
- L'appui aux actions de nos adhérents : exemple cartonnerie du Valois
- Le jeu du ROSO : deux beaux exemples : Noyon, Chambly
- Et tous les autres sujets ...

Conclusion



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Le ROSO est atypique dans son organisation et son indépendance depuis sa création c'est une vraie force. Il joue le rôle de lanceur d'alerte au niveau du département et apporte une très grande contribution dans tous les sujets liés à l'environnement, la santé de l'homme et l'aménagement du territoire. C'est la somme de toutes les petites actions faites par le ROSO qui en font un acteur majeur de la défense de l'environnement de l'Oise. L'anniversaire des quarante ans a été un formidable outil pour retrouver toutes les forces vives du ROSO et j'en garde personnellement un souvenir inoubliable.

Approuvé à l'unanimité des présentes et représentées.

2) Rapport financier : comptes 2016, budget 2017, bilan cotisations, taux... : vote quitus.

Sylvie Vézier présente le résultat comptable et la balance des postes. (Pour lire les documents PDF cliquez sur les liens).



Résultat comptable
2016 ROSO.pdf



Balance des postes
2016 ROSO.pdf

Au vu du résultat de la balance des postes il ressort un déficit de 1.553,78€ de la vente des mugs et frais supplémentaires pour les 40 ans du ROSO.

Le stock des mugs étant reporté dans le poste 15100 intitulé provision pour risque et charges.

Le montant de l'adhésion et les droits d'entrée restent fixés chacun à 40€ pour l'année 2017.

Le budget 2017 est fixé sur les mêmes montants par rapport aux recettes et aux dépenses de l'année 2016.

Approuvé à l'unanimité des présentes et représentées.

Le quitus pour les comptes de l'année 2016 est voté à l'unanimité des présentes et représentées.

3) Point sur les grandes actions du ROSO.

CDPNAF : Michel Dubert.

Un département disparaît tous les 7 ans au profit de l'urbanisation galopante.

La CDPNAF donne son avis sur les PLU et autres comme les cartes communales par exemple.

Sur 59 dossiers étudiés en 2016 52% ont reçu un avis favorable et 48% un avis défavorable.

Il est rappelé que la CDPNAF n'émet qu'un avis consultatif.

Gestion des eaux : Claude Blondel.

En 2016, 40 réunions des commissions ont eu lieu.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Les grandes entreprises posent des problèmes, les services de l'Etat ne changeant pas d'avis. En règle générale on travaille en participation avec les associations locales.

COPIL des rivières : en relation avec la DREAL et la FDSEA.
Pour les rivières en fossé la transposition se fait avec moins de contraintes.

Toison d'Or : un important travail du ROSO a été effectué.

Canal Oise-Seine-Nord : feu vert de l'autorité départementale en 2017, le commencement des travaux devrait avoir lieu conformément à la loi sur l'eau 2018-2019 qui se prolongera sur la période 2020-2021. En 2017, quelques arbres devraient être plantés. Plus aucun avis à donner, comme si le canal devait se faire. Le coût estimé des travaux est de 5 milliards d'euros. Il n'y pas de changement sur le fond. L'alimentation du canal se fera par des écluses et le recyclage de l'eau. Concernant l'augmentation des pollutions la réponse est attendue.

En janvier 2016 le ROSO a présenté tous les sujets relatifs au canal.
Pour MAGEO, rien de nouveau, les études sont faites.

Stations d'épuration : pollution du Thérain. Le dossier est suivi par les services de l'Etat responsable du dossier. On note que la qualité des poissons étant incertaine, un arrêté de suspension a été pris et donc la consommation du poisson est interdite.

STEP : la Payelle : un dysfonctionnement de la station d'épuration entraîne une pollution et un problème sur les poissons. Il y a un sérieux doute sur la qualité de l'eau des stations d'épuration. La fédération de pêche donne les informations. Les élus doivent signer les contrats d'entretien pour les contrôles automatiques avec autorisation des services de l'Etat. Quant au ROSO, il prévient tout de suite des dysfonctionnements qui peuvent exister et sert de lanceur d'alerte.

CODERST et autres : Jean-Philippe Pineau.

Infrastructures : Picardie-Roissy : concernant la liaison refus de voir la création d'une ligne de TGV, le TER est mieux adapté et moins coûteux. L'avis est suivi par le Préfet.

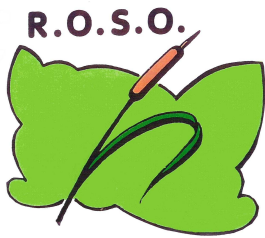
Pour lire le compte rendu de Jean-Philippe Pineau, cliquez sur le lien PDF.



PrésentationJPi AG
2017.ppt

Journée du ROSO avec les services de l'Etat : Eric Mulochot.

La journée habituellement prévue au mois d'octobre chaque année avec les services de l'Etat au CAUE de Beauvais devrait avoir lieu cette année à côté du Bois du Roi.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Le bois du Roi : ce lieu qui a été choisi permettra à la fois de faire des conférences et de s'ouvrir vers l'extérieur. Les dates proposées pour cette journée seraient soit le vendredi 13 octobre 2017, soit le samedi 14 octobre 2017. Ceci suivant les disponibilités des responsables des administrations invitées.

La journée serait programmée de la façon suivante :

13h30 – 14h30 Sur le site du Bois du roi, rencontres, présentation pédagogique.

15h00 – 15h15 salle Lévigren : accueil des personnes.

15h15 – 15h30 : actions, bilan, réponses données par les responsables.

15h30 – 17h00 : présentation du ROSO, de la charte du PNR, des liaisons écologiques, du problème du département de l'Oise qui accueille tous les déchets du Grand Paris.

17h00 – 17h30 : Fin et clôture de la journée.

Les invités seront les élus, les services de l'Etat et les associations adhérentes au ROSO. Les gens de la commune d'Ormoy Villers et des communes avoisinantes seront avertis 48 h à l'avance par une distribution de flyers dans leurs boîtes aux lettres.

Approuvé à l'unanimité des présentes et représentées.

4) Jeu du ROSO sur la concertation : actualité et expériences présentes dans l'Oise.

Maryvonne Dussaux présente à l'assemblée le jeu du ROSO à l'aide des éléments de la boîte qui composent le jeu du ROSO.

Maryvonne Dussaux indique que la concertation est très importante pour un bon développement du jeu, que la réunion préparatoire doit se faire avec le conseil municipal et le bureau d'études.

Il doit exister un espace de dialogue entre les participants, y avoir un projet du territoire.

Les représentants des associations se plaignent du manque de dialogue ou d'un dialogue très mauvais avec les élus.

Par ailleurs pour Sandrine Etrillard les priorités à travers le jeu se présentent sous forme de cartes à thème afin de présenter des solutions durables.

Il faut mettre en avant l'intérêt général de la commune, ceci étant proposé sous forme de sujets traités en sous-thèmes. Les équipes sont constituées par petit groupe et par table. Des enfants ou adolescents sont également présents et invités à jouer.

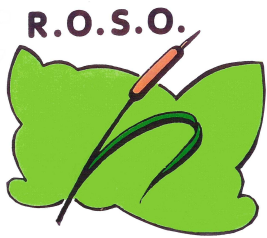
Le jeu à Noyon et à Chambly s'est bien déroulé. A Chambly, une sélection de l'auditoire avait été faite par la mairie auprès de 50 foyers, de la commission d'urbanisme et des associations.

Didier Malé indique que la mise en œuvre du jeu s'est faite correctement, c'est une bonne étape qui est franchie. La synthèse du jeu se fait au fur et à mesure. Les élus sont invités à dire ce qu'ils en pensent.

5) Les enjeux et le point sur le renouvellement de la charte du PNR Oise pays de France.

Jean-Claude Bocquillon prend la parole afin d'exposer les enjeux et le renouvellement du PNR tout en répondant aux questions posées.

Il n'y a plus de PNR depuis un an. De ce fait, la charte s'en trouve donc caduque depuis janvier 2016. Une enquête publique est en cours actuellement et se déroule dans une indifférence générale. Pourquoi en est-on là ?



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Les raisons en sont :

La forte pression de la région parisienne, plus de 10 millions d'habitants, la zone de Roissy et la région des Hauts de France en sont la raison. En effet, l'installation de logements y est possible, les zones agricoles sont disponibles, de nombreux projets peuvent voir le jour. Les forêts se trouvent emprisonnées par l'urbanisation croissante. Il faut des espaces verts, une cohérence au sujet des corridors écologiques, il faut respecter un arc forestier en totalité. Il faut assurer la migration de la grande faune basée sur le PNR.

Jean-Claude Bocquillon demande que le plus de personnes possibles aillent à l'enquête publique afin de se prononcer sur le périmètre à définir du PNR. Le prochain PNR aura une validité de 15 ans.

On peut se prononcer par internet. Plusieurs communes et associations hors PNR peuvent donner leur avis auprès du commissaire enquêteur. L'enquête publique se termine le 29 mars 2017.

Quelle information sera t-il donnée ? Des tracts sur certaines communes seront distribués.

C'est l'AP3F qui le fera, mais pas sur toutes les communes car financièrement cela n'est pas possible.

Qui peut y participer ? Tout citoyen, personne physique ou morale.

Il y aura-t-il sur le territoire du PNR une continuité de la présence des communes qui en font partie ? Certaines communes veulent sortir du PNR, la commune de l'Ilse Adam refuse d'y entrer.

Il y a-t-il une obligation de délibérer pour les communes ? C'est une obligation aussi bien pour les communes que pour les communautés de communes.

Quand le nouveau PNR rentrera t-il en application ? Au mieux à l'automne 2018, vu les formalités à accomplir et la remise du rapport du commissaire enquêteur.

Présentation de la gestion forestière : l'ONF doit renouveler sa convention concernant la charte du PNR. Le financement écologique pour l'ONF n'a pas d'effet pour elle. Il ne peut avoir d'action sur le plan d'aménagement car l'ONF est maître de la gestion du bois.

Concernant la commune de Verneuil sur Halatte : qu'en est-il du PNR ?

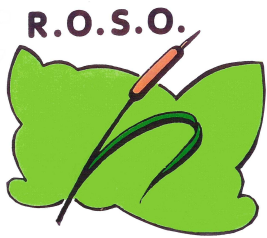
L'ONF intervient uniquement sur la partie concernée par le PNR. Pour le reste, on libère de faire ce que l'on veut pour le PNR.

Les bio corridors ne sont pas protégés. Il existe une zone de loisirs et des étangs qui doivent s'inscrire dans la cohérence du PNR.

Verberie : jusqu'au va le périmètre du PNR ? le périmètre s'arrête au sud de Compiègne. Il est rappelé que les élus sont maîtres des périmètres soumis à la charte.

Concernant la cohérence qui doit exister le département est partie prenante, il a son rôle de financement par le biais de ses subventions dont il est le seul décideur.

Quelle compétence pour la région ? Sa compétence est effective sur les parcs régionaux.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

**Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50**

6) Dossiers juridiques du ROSO.

Didier Malé les a présentés lors de son rapport moral. S'y reporter ainsi que pour les comptes rendus des Conseils d'Administration de l'année 2016 qui y figurent.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7) Questions diverses des associations adhérentes.

SRADETT : s'applique au SCOT

SRCE et plans régionaux des déchets, ce grand schéma s'impose au SCOT.

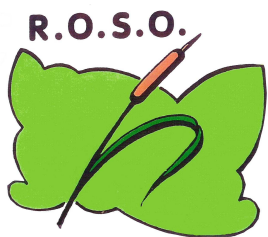
Pour mémoire, on retrouve dans les rubriques précédentes les questions des associations et les réponses qui ont été faites.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Didier Malé clôture l'assemblée générale ordinaire, remercie les représentants des associations présents et les invite au pot de l'amitié.

Merci à Ladislav Foltan pour toute l'organisation de cette matinée de réunion.

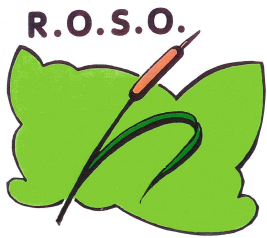
Le Président,
Didier Malé.

Le secrétaire,
Olivier Quatrepoint.



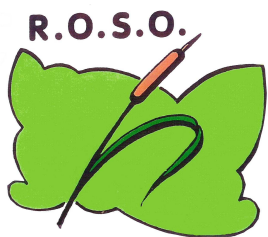
REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

**Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50**



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

**Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50**



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

**Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50**

